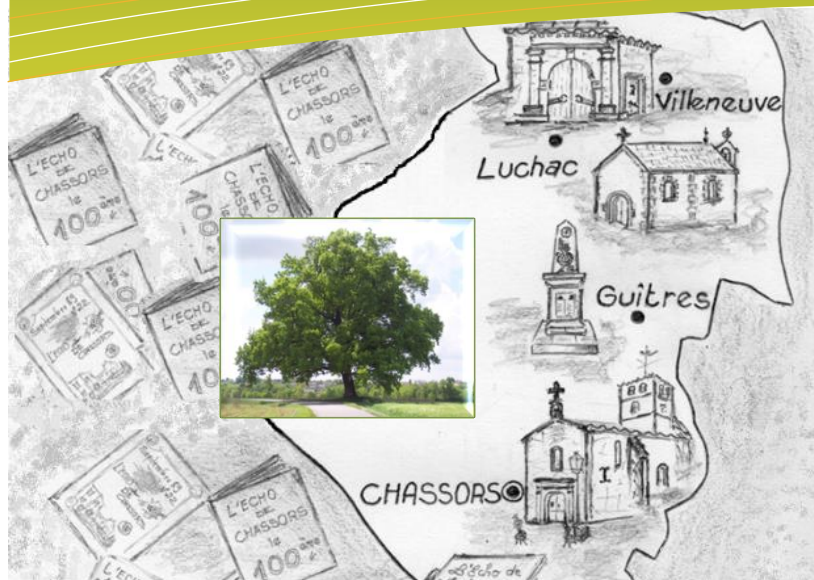




Mairie de Chassors

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel : 05 45 81 06 63

mairie.chassors@wanadoo.fr

Retrouvez
dans ce numéro

Le Mot du Maire
P 2

La Vie Municipale
P 3 à 9

La Vie de l'Ecole
P 10

La Vie des Associations
P 11 à 18

En bref
P 19 à 32

La page des Capsortiens
P 33 à 37

Informations Pratiques
P 38 à 39

Bien vivre à Chassors
P 40

*Une nouvelle année scolaire
commence, pleine de projets et
d'enthousiasme !*



De gauche à droite :

Baron Cindy, Lorrain Brigitte, Salauin Mélanie, Cartier Sauvion, Gauvin Carène, Dodin Séverine, Martin Isabelle.



Cher Capsortien, Chère Capsortienne,
Nous voilà arrivés au mois de novembre. L'automne est là ; l'arrière-saison a été très belle. Cela a permis aux vendanges de se dérouler dans les meilleures conditions possibles. La quantité et la qualité étaient au rendez-vous ; juste récompense pour ceux qui

œuvrent toute l'année dans leurs vignes et qui depuis deux années avaient été pénalisés par la grêle ou le gel.

Je vais vous faire un point sur les écoles que la commune reprend le 1er janvier 2019. Après 14 années où les compétences avaient été transférées à la CDC de Jarnac puis à l'agglomération de Grand Cognac ces 2 dernières années. La rentrée s'est faite avec un effectif de 66 élèves et une nouvelle directrice, Madame Cindy BARON. Au niveau personnel, la commune reprendra 3 salariés titulaires et 2 contractuels, ce qui va porter l'effectif de la mairie à 10 salariés. Ce qui va engendrer un surcroît de travail au niveau administratif. La commission des écoles avec son responsable Jean-Maurice SABATER, va étudier l'organisation du temps périscolaire et la priorité des travaux à réaliser pour apporter le meilleur service et équipement aux enfants de notre école.

Pour ce qui est des travaux, la commune en a connu beaucoup cette année : trottoirs de Luchac, pluvial à Chassors, ... et bien sûr les travaux de la RD 22. La première tranche de l'effacement de réseaux est terminée. A ce sujet, je voudrais remercier tous les riverains qui ont subi quelques désagréments, mais qui ne le regretteront pas quand tout sera réalisé. La deuxième tranche commencera le lundi 5 novembre avec l'aménagement ; ce chantier sera réalisé par la société COLAS Sud-Ouest. Le volet paysager sera réalisé par la société SAVARIAU. Concernant le calendrier, la fin des travaux est prévue fin avril 2019, sauf grosses intempéries.

Un mot sur le stationnement sur le trottoir du cimetière : j'ai été sollicité pour des problèmes de voitures stationnées sur le trottoir qui empêchaient les camions de rentrer dans l'entreprise implantée en face du cimetière. L'ADA (Agence Départementale de l'Aménagement) a confirmé l'interdiction de stationner sur le trottoir par arrêté. Cette interdiction n'est pas faite pour faire plaisir à l'entreprise d'en face comme j'ai pu l'entendre de-ci de-là ; mais il en va de la sécurité des usagers. Bien évidemment, les forces de l'ordre seront plus indulgents les jours d'enterrement. Un parking est à la disposition des visiteurs du cimetière à quelques mètres. Une porte sera ouverte en début d'année dans le mur du cimetière donnant sur le parking, ce qui permettra aux visiteurs d'entrer directement dans le cimetière du milieu.

Parlons maintenant des poubelles, problèmes récurrents sur notre commune : plutôt des bacs récepteurs positionnés sur différents points de la commune, là où le ramassage ne peut se faire avec le camion. Je vais le redire pour la dernière fois : les sacs noirs doivent être déposés au plus tôt la veille du ramassage car cela attire les rats. Un ragondin a même été trouvé dans les habitations de Luchac. Mettez-vous à la place des habitants qui ont ces conteneurs devant chez eux, c'est normal qu'ils soient très mécontents. Je compte sur votre compréhension pour que chacun prenne conscience qu'il en va de l'hygiène et la salubrité publique.

Si ce problème se renouvelait, je serais dans l'obligation de prendre des mesures plus contraignantes pour les utilisateurs des bacs.

Un petit mot sur l'équipe de foot : la Cagouille de Chassors a très bien commencé la saison. Ils ont gagné leurs 2 premiers matchs et sont premier de leur poule. Nous installerons sur le terrain des abris joueurs dans les prochains jours. Bonne saison foot à tous.

Notre agent technique Christian FONTENEAU quittera ses fonctions le 30 novembre 2018 après 32 ans au service de la commune ; nous lui souhaitons une longue et paisible retraite.

Je vous souhaite une bonne fin d'année à tous et vous donne rendez-vous le vendredi 18 janvier 2019 pour les vœux.

Le Maire, Patrick Lafarge

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Depuis le mois de juillet le conseil municipal s'est réuni à 3 reprises.

Séance du 5 Juillet 2018

Etaient présents : Patrick LAFARGE, maire ; Didier ANDRIEUX, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Pierre LEVEQUE (secrétaire de séance), Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND, Jean-Maurice SABATER, Eric VERGER, Nadia VINCENT.

Excusés ayant donné procuration : Jean-Luc PLAINFOSSE à Patrick LAFARGE ; Sylvain CHATAGNER à Didier ANDRIEUX.

Excusé : Bruno GAUTIER.

Séance du 26 Juillet 2018

Etaient présents : Patrick LAFARGE, maire ; Didier ANDRIEUX, Sylvain CHATAGNER, Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Pierre LEVEQUE, Jean-Luc PLAINFOSSE, Emeline POUSSARD (secrétaire de séance), Florence RAYMOND, Jean-Maurice SABATER, Eric VERGER.

Excusés ayant donné procuration : Dominique DUQUERROY à Patrick LAFARGE ; Bruno GAUTIER à Eric VERGER.

Excusée : Nadia VINCENT

Séance du 6 Septembre 2018

Etaient présents : Patrick LAFARGE, maire ; Sylvain CHATAGNER, Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Bruno GAUTIER, Stéphanie LACOSTE (secrétaire de séance), Pierre LEVEQUE, Florence RAYMOND, Jean-Maurice SABATER, Eric VERGER.

Excusés ayant donné procuration : Jean-Luc PLAINFOSSE à Patrick LAFARGE, Didier ANDRIEUX à Pierre LEVEQUE,

Excusées : Emeline POUSSARD, Nadia VINCENT.

TRAVAUX

1- Logement du presbytère, rue de Montjourdain : Le chauffe-eau a été changé.

2- Toiture du presbytère : Réfection en cours.

3- Voirie et eaux pluviales : Les travaux prévus en 2018 sont en cours d'achèvement, à l'exception du site de Pampreuil.

4- Cimetière : Madame DAUNAS rappelle que pour la présente année la commission a décidé de porter son effort sur les allées : travaux normalement effectués en septembre.

5- RD 22 : la partie de la rue des Dodettes qui est en sens unique a été mise en double sens jusqu'au 15 septembre 2018 pour essayer de minimiser les perturbations dues aux travaux. Viendront ensuite l'installation de la fibre par la société AXIONE et l'aménagement de la chaussée par la société COLAS.

AFFAIRES FINANCIERES

1- Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la RD 22 - Traversée de Guîtres-

Le marché de travaux comprend 2 lots :

- Lot 1 : Voirie et Réseaux divers

- Lot 2 : Espaces verts

6 entreprises ont remis leur offre, dans les délais :

Lot 1 : Société EUROVIA POITOU-CHARENTES, 16710 SAINT YRIEIX – Société COLAS SUD OUEST, 16440 ROULLET ST ESTEPHE – Société ARE-TP, 16200 JARNAC

Lot 2 : Société CARRE VERT ET PAYSAGE, 17600 COMRE ECLUSE -- Société PATRICK SAVARIAU, 16100 SAINT BRICE -- SOCIETE MON JARDIN EN CHARENTE, 16220 MONTBRON.

Après une analyse approfondie et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal retient les propositions des entreprises suivantes :

Lot 1 : Société COLAS SUD-OUEST SAS – Agence d'Angoulême – ZE des Aubreaux – Lieu-dit Four à Chaux - 16440 ROULLET ST ESTEPHE pour un montant de 549 516,14 € HT soit 659 419,37 € TTC.

Lot 2 : Société PATRICK SAVARIAU – 39, Route de Nercillac- 16100 SAINT BRICE pour un montant de 10 357,30 € HT soit 12 428,76 € TTC.

A noter que le Conseil Municipal décide unanimement de rejeter l'offre de l'entreprise ARETP, au motif que cette dernière est déclarée comme étant anormalement basse.

2- Attribution du marché de travaux pour l'aménagement d'un logement dans l'ancienne mairie

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, soit :

- **Lot n°01 - Gros Œuvre** : l'Entreprise MESLIER - domiciliée 2 impasse des Pamprots 16200 JARNAC - pour un montant de 15 164,60 € HT

- **Lot n°02 - Menuiseries intérieures et extérieures** : l'Entreprise CARLES - domiciliée 4 impasse des Pamprots 16200 JARNAC - pour un montant de 40 973,83 € HT

- **Lot n°03 - Plâtrerie - Carrelage** : l'Entreprise A MARTAUD - domiciliée 65 avenue de l'Europe 16200 JARNAC - pour un montant de 22 410 € HT

- **Lot n°04 - Peinture** : l'Entreprise J.PH. ROGER - domiciliée 112 rue d'Angelier 16100 COGNAC - pour un montant de 11 179,56 € HT

- **Lot n°05 - Plomberie sanitaire** : l'Entreprise LACOSTE - domiciliée 20 route de Réparsac 16 200 CHASSORS - pour un montant de 7 081,29 € HT

- **Lot n°06 - Electricité** : l'Entreprise DELAGE SYSTEMES - domiciliée La Croix de Guillot 16380 FEUILLADE - pour un montant de 9 197,90 € HT

Le Conseil valide tous les choix de la Commission d'Appel d'Offres

3 - Réajustement du coût unitaire horaire des frais de mise à disposition du personnel administratif communal au profit de Grand Cognac Communauté d'Agglomération

Dans le cadre de la mise à disposition du personnel administratif communal au profit de Grand Cognac, Monsieur le Maire propose de réajuster le coût unitaire horaire des frais de personnel pour l'année 2017. A l'unanimité des présents, le Conseil municipal approuve le coût unitaire horaire pour l'année 2017 établi précisément à 20,38 € / heure.

4 - Réajustement du coût unitaire horaire des frais de mise à disposition du personnel technique communal au profit de Grand Cognac Communauté d'Agglomération,

Dans le cadre de la mise à disposition du personnel technique communal au profit de Grand Cognac, Monsieur le Maire propose de réajuster le coût unitaire horaire des frais de personnel pour l'année 2017.

A l'unanimité des présents, le Conseil municipal, approuve le coût unitaire horaire pour l'année 2017 établi précisément à 20,10 € / heure.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1- Projet de communes nouvelles par fusion des actuelles communes de Sigogne et Rouillac, avis sur rattachement à la communauté de communes du Rouillacais

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les communes de Sigogne et Rouillac ont engagé une réflexion pour la création d'une commune nouvelle.

Ces communes adhérant à deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre distincts, Sigogne à la Communauté d'agglomération de Grand Cognac et Rouillac à la communauté de communes du Rouillacais, les conseils municipaux des deux communes se sont prononcés en faveur du rattachement de la commune nouvelle à la communauté de communes du Rouillacais.

En application de l'article L2113-5 II du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est sollicité pour émettre un avis sur ce rattachement. Le Conseil municipal émet un avis défavorable à la majorité (11 contre le projet, 2 abstentions).

2- Transferts de compétences à Grand Cognac Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire de Grand Cognac a décidé la création des compétences suivantes :

- Compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,
- « Contribution au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur le territoire, ainsi qu'aux œuvres universitaires, notamment par la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'immeuble de l'université des eaux de vies de Segonzac »,
- « Elaboration et mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) »,
- « Lutte contre les fléaux atmosphériques ».

S'agissant de transferts de compétences, et non d'une harmonisation, ces modifications sont adoptées par délibérations concordantes du conseil communautaire et de la majorité qualifiée des communes membres (art. L.5211-17 CGCT).

Monsieur le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur ces transferts de compétence qui seront applicables au 1er janvier 2019. Le Conseil municipal approuve le transfert des compétences à la majorité (9 pour, 3 abstentions).

3 - Présentation du rapport d'évaluation de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) suite au transfert de la compétence GEMAPI

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'au 31 décembre 2017 certaines communes exerçaient la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

(GEMAPI). Elles adhéraient à des syndicats de rivière, et à ce titre, leur versaient une contribution.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Grand Cognac s'est vu transférer la compétence GEMAPI, se substituant ainsi aux communes.

Grand Cognac, par délibération D2018-12 du 1^{er} février 2018 a institué la taxe GEMAPI à compter de 2018. Le montant du produit attendu approuvé par délibération D2018-13 du 1^{er} février 2018 permet de couvrir les besoins de financement de la compétence et notamment d'adhésion aux syndicats de rivière.

Le Conseil approuve le rapport d'évaluation n°11 de la CLECT relatif au transfert de la compétence GEMAPI, à la majorité (2 pour, 11 abstentions).

4 - Présentation du rapport d'évaluation de la CLECT suite au transfert de la zone d'activité des Pellières à Saint Simeux

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Grand Cognac est compétent en matière de développement économique et plus particulièrement pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

La zone d'activité des Pellières située sur la commune de Saint Simeux. Elle est donc devenue communautaire depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ce transfert implique que la CLECT se prononce sur l'évaluation des charges qui en découlent.

Le Conseil approuve le rapport d'évaluation n°12 de la CLECT relatif au transfert de la zone d'activités des Pellières sur la commune de Saint-Simeux à la majorité (2 pour, 11 abstentions).

5 - Présentation du rapport d'évaluation de la CLECT suite au transfert de la piscine de Cognac

Dans le cadre de ses compétences facultatives, Grand Cognac est compétent en matière de construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs. Depuis le 1^{er} avril 2018, cette compétence est élargie aux équipements aquatiques de Cognac.

Ce transfert implique que la CLECT se prononce sur l'évaluation des charges qui en découlent.

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'évaluation n°13 de la CLECT relatif au transfert de la piscine de Cognac à la majorité (2 pour, 11 abstentions).

6 - Présentation du rapport d'évaluation de la CLECT suite au transfert de la piscine de Châteauneuf

Dans le cadre de ses compétences facultatives, Grand Cognac est compétent en matière de construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs. Depuis le

1er avril 2018, cette compétence est élargie à la piscine découverte de Châteauneuf-sur-Charente.

Ce transfert implique que la CLECT se prononce sur l'évaluation des charges qui en découlent.

Le Conseil approuve le rapport d'évaluation n°14 de la CLECT relatif au transfert de la piscine de Châteauneuf-sur-Charente à la majorité (2 pour, 11 abstentions).

7 - Présentation du rapport d'évaluation de la CLECT suite au transfert des ouvrages liés à la gestion des eaux pluviales

En séance du 31 août 2017, la commission locale d'évaluation des charges transférées avait décidé de fixer le montant des charges transférées en matière de gestion des eaux pluviales sur la base du coût moyen annualisé des travaux effectués sur les ouvrages.

Cependant, il réside une difficulté pour mener à bien ces évaluations. En effet, le contour de la compétence des eaux pluviales n'est pas clairement défini. Il existe des incertitudes au niveau de l'administration centrale (ministère de l'intérieur – DGCL) au sujet de l'attribution des ouvrages de la gestion des eaux pluviales à la compétence assainissement (compétence de Grand Cognac) ou à la compétence voirie (compétence communale). Ces deux services étant juridiquement distincts mais physiquement très proches, certains équipements peuvent être utiles aux deux compétences à la fois. S'ajoute à cela des difficultés pour connaître précisément le patrimoine en la matière.

Afin de prendre en compte le poids de chaque compétence (gestion des eaux pluviales et des eaux de voiries) sur les investissements, la CLECT a proposé d'appliquer, pour chaque nouvelle opération relative à la gestion des eaux pluviales, une clé de répartition basée sur le coefficient de ruissellement. Le coefficient de ruissellement des surfaces imperméabilisées correspond au pourcentage de pluie tombée qui contribue au ruissellement.

Le Conseil approuve le rapport d'évaluation n°15 de la CLECT relatif au transfert des ouvrages liés à la gestion des eaux pluviales à la majorité (2 pour, 11 abstentions).

8 - Présentation du rapport d'évaluation de la CLECT suite au transfert des réseaux de communication électroniques

Dans le cadre de ses compétences facultatives, Grand Cognac est compétent en matière de création et d'exploitation de nouveaux réseaux et services locaux de communication électroniques. La compétence réseaux et services locaux de communication électronique recouvre notamment les travaux d'extension de réseaux.

Le Conseil approuve le rapport d'évaluation n°16 de la CLECT relatif au transfert des réseaux de télécommunication électroniques à la majorité, (2 pour, 11 abstentions).

Le Conseil municipal approuve le transfert des compétences à la majorité (9 pour, 3 abstentions).

QUESTIONS DIVERSES

1 - Décision d'aliénation du chemin rural cadastré section C n° 1333

Dans le cadre du projet d'aliénation du chemin rural de l'Angle Droit, Madame Nathalie DAUNAS présente le rapport de la commissaire enquêteur. Vu l'avis favorable de cette dernière, Madame DAUNAS propose de poursuivre la procédure d'aliénation. Le Conseil municipal approuve la proposition, à l'unanimité des présents.

2- Echange de terrains sans soulte entre la Commune et Monsieur DELOUME Henri

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder à un échange de terrains entre la commune et Monsieur DELOUME Henri afin de permettre à la municipalité d'installer une bâche incendie sur la route de Nanclas.

Ce projet d'utilité publique permettrait de compléter la défense extérieure contre l'incendie pour une quinzaine de maisons.

La valeur des deux parcelles est estimée à 4 280 euros.

Il est donc proposé l'échange sans soulte ci-dessous :

Propriétaire	Parcelle	Adresse	Superficie
Commune de CHASSORS	C 1333	Rue de l'Angle Droit	3 a 32 ca
DELOUME Henri	C 596p	Route de Nanclas	2 a 14 ca

Le Conseil municipal approuve l'échange sans soulte, à l'unanimité des présents.

3- Personnel communal : la période de stage de Charlene CHATER, secrétaire à mi-temps, prendra fin au 30 novembre 2018. D'un commun accord, la titularisation n'est pas validée.

4- Location de la salle des fêtes : Un règlement intérieur va être élaboré.

5- Rentrée scolaire : une nouvelle directrice, Mme BARON, a été nommée. Effectif : 67 élèves.

6- Acte de vandalisme : Route de Cognac, la bâche incendie a de nouveau été vandalisée : coude en inox coupé.

7- Présentation du rapport d'activité 2017 de CALITOM

Le Conseil municipal approuve le rapport d'activité CALITOM pour l'année 2017, à l'unanimité des présents.

Des nouvelles de l'école...



Quelques nouveautés pour cette nouvelle année scolaire 2018-2019 :

Depuis la rentrée du 3 septembre, nous avons accueilli 66 élèves.

Un effectif en baisse par rapport à l'année précédente.

Les élèves sont toujours répartis dans trois classes :

- les PS/MS/GS avec Madame Gauvin et Madame Martin (ATSEM) - 19 élèves
- les CP/CE1 avec Madame Dodin - 19 élèves
- les CE2/CM1/ CM2 avec Madame Baron - 28 élèves

Madame Baron étant la nouvelle directrice de l'école.

Les horaires de l'école ont changé puisque les élèves n'ont plus école le mercredi matin.

Ces trois heures sont réparties sur les quatre autres journées : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Voici donc les nouveaux horaires :

- le matin, 9h/12h
- l'après-midi, 13h30/16h30

Cette année à l'école, il y aura des interventions en art, en astronomie et en musique avec un projet de percussions corporelles de février à avril.

Sont également prévues des sorties, par exemple à l'Avant-Scène, à La Palène pour découvrir des spectacles vivants ou encore des sorties en direction de la médiathèque de Jarnac pour accroître l'envie de lire de nos élèves.

Enfin, les élèves du CP au CM2 vont pouvoir bénéficier, d'avril à juillet, d'une séance hebdomadaire de natation au nouveau complexe aquatique X'eau de Châteaubernard.

Bonne année scolaire à tous !

A bientôt !

L'équipe enseignante.



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

C'est la rentrée des classes !!!

Une nouvelle année débute pour les enfants et pour les Membres de l'APE. L'assemblée générale ayant eu lieu le lundi 24 septembre, hélas peu de parents étaient présents.

Cependant nous remercions la mairie pour le prêt de la salle et la présence de M. Verger (représentant M le Maire).

Le nouveau bureau se compose comme suit :

- Président : Choron Xavier
- Vice-président : Boillet Kévin
- Trésorier : Blondelle Cédric
- Vice trésorier : Lanceron Cédric
- Secrétaire : Blanchet Nadège
- Vice-secrétaire : Blaise Alexandra
- Membres actifs : Lanceron Laurence, Roumeau Hélène, Vaslin Tatiana, Nouvel Sylvia, Dodin Cédric

Les manifestations retenues pour cette année sont les suivantes :

Vente de chrysanthème du jeudi 25 octobre au mercredi 31 octobre (sur le parking de l'école).

- Réveillon du jour de l'an (salle des fêtes de Chassors).
- Carnaval pour mardi gras
- Brocante (date et lieu à définir).
- Marche nocturne (date et lieu à définir).

Afin de fêter cette nouvelle année scolaire nous avons donné rendez-vous aux parents, enfants et professeurs le dimanche 30 septembre au terrain de pétanque pour le verre de l'amitié. S'en suivait un pique-nique.



La Vie des Associations

La journée fut très agréable, elle nous a permis de faire plus ample connaissance avec les nouvelles familles ainsi que les plus anciennes.

Et comme à son habitude les boules de pétanque ainsi que molky et autres jeux étaient de sortie pour cette magnifique journée.

Inutile de vous rappeler que tous les bénéfices de nos manifestations sont pour financer la vie scolaire de vos enfants (sortie scolaire, cadeau de Noël, vélo, repas de Noël ...)

Si toutefois d'autres parents veulent rejoindre notre groupe bien sympathique n'hésitez pas à vous faire connaître.

L'APE souhaite une très bonne année scolaire à tous les parents, enfants, professeurs, cantinières et tous les membres de l'établissement sans qui nos enfants ne seraient pas si bien lotis.

ASSOCIATION EXPRESSION SPORTIVE

Cours de danse en ligne

Les cours de danses en ligne ont repris le jeudi 13 septembre salle du Bâtiment La Pointe.

Les fidèles sont au rendez-vous et quelques nouvelles personnes sont venues faire des essais. Nous espérons que ces essais leur auront plu et qu'elles feront partis de l'association pour la saison 2018 2019.

Il n'est pas trop tard pour venir voir et pourquoi pas essayer. Nous dansons sur des musiques country, disco, rock, chacha, moderne, celtique, etc...

Tout se passe dans la bonne humeur, le principal est de passer un moment et d'oublier les soucis de la journée. Les cours sont animés par Nicole et se déroulent tous les jeudis à partir de 19h.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Nicole au 06 85 45 09 31.

LINE DANCE sur des musiques
COUNTRY / CELTIC - MODERNE

REPRISE DES COURS DE DANSES
JEUDI 13 SEPTEMBRE

TOUS LES JEUDIS
cours de danses
19h-20h : débutants
20h15 - 21h : novices
21h15 - 22h : intermédiaires

ASSOCIATION
EXPRESSIONS SPORTIVES
TEL 06 85 45 09 31

SALLE DU BATIMENT LA POINTE
(terrain de pétanque)
Guitres - 16200 CHASSORS

LES JEUDIS 13-20-27 SEPTEMBRE (cours gratuits)
19h-19h30
pour les personnes qui ne connaissent pas

Nicole Soury

AMITIE CHASSORS SPICHEREN

Quelques nouvelles de l'association.

Dimanche 17 juin, nous avons organisé un méchoui qui a eu un beau succès.

130 personnes (environ) étaient présentes sur le terrain du Bâtiment La Pointe pour déguster les moutons cuits à la broche. Au cours de l'après-midi, les majorettes de Mirambeau nous ont fait une démonstration. Mais.... qui a eu le plus de succès, le mouton ou les majorettes.....

Merci aux personnes bénévoles qui ont participé au bon déroulement de la journée.

Dimanche 26 Août, en collaboration avec les membres de l'association Amitié Chassors Spicheren d'Eraville, nous avons organisé une brocante à Eraville.

Bilan : pas grand monde autour des stands. Pourtant le beau temps était au rendez-vous, mais pas les brocanteurs....

Merci aux personnes qui ont géré la buvette et le repas de midi. Un merci en particulier à Marie-Claude qui a passé sa matinée devant la plancha pour cuisiner les moules, les andouillettes, les frites et qui ont eu un beau succès.

Samedi 17 novembre, Salle des fêtes de Chassors, nous organisons une soirée Entrecôte Beaujolais, n'hésitez pas à vous inscrire et n'hésitez pas à inscrire vos amis. **Date limite d'inscription : vendredi 9 novembre.**

Et l'année prochaine pour le week-end de l'Ascension, c'est à notre tour de partir pour aller voir nos amis de SPICHEREN. Départ prévu jeudi 30 mai et retour lundi 3 juin. Notez bien ces dates dans votre agenda si vous voulez participer à ce voyage. Mais nous vous en reparlerons ultérieurement.

AMITIE CHASSORS SPICHEREN



Le tour du Beaujolais s'arrête à Chassors...

et

AMITIE CHASSORS-SPICHEREN

Organise une soirée Entrecôte Beaujolais

Salle des fêtes

A Guitres (16200) CHASSORS

Samedi 17 Novembre 2018

à partir de 20h

Animé par le
DJ Bruno

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



Bulletin d'inscription



Nom & Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

.....

Email :

Nombre de repas adulte(s) : ☐

Nombre de repas enfants : ☐ (gratuit jusqu'à 12 ans)

Chèque : 20€ x -

Ordre du chèque : Amitié Chassors-Spicheren

(les chèques seront encaissés après le 17 novembre 2018)

Merci d'envoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :

Mme Patricia Pellerin
11, rue du Puits
Villeneuve
16200 Chassors

Mme Nicole Soury
18, rue de Nercillac
Le treuil
16200 Chassors

Si vous n'aimez pas le bœuf, nous le remplacerons par une côte de porc.
Suivant votre réservation, merci de nous préciser le nombre de personnes concernées. ☐

Éventuellement merci de nous indiquer le nom & prénom des personnes concernées.

Nom(s) & prénom(s) :

Réservation jusqu'au 9 novembre 2018

Renseignements : 06 85 45 09 31

FOOT LOISIRS CHASSORS



Cette année encore le Foot Loisirs CHASSORS est reparti pour la saison 2018-2019, l'assemblée générale s'est tenue cet été. Nous avons discuté du bilan financier et sportif de la saison dernière, ce qui nous permet de démarrer cette saison sereinement. L'effectif reste stable malgré le départ de quelques personnes, mais d'autres joueurs nous ont rejoints ce qui nous permet d'avoir un effectif encore plus complet.

Cette année nous jouons 8 équipes avec des matchs aller-retour, ces rencontres se déroulent de Septembre à Décembre et nous reprenons au mois de Mars jusqu'à l'été. Nous jouons le vendredi soir à 19h et les entraînements se déroulent le mercredi soir à 19h. Toutes les rencontres se jouent dans un bon état d'esprit, les tacles sont interdits et les fautes sont gérées par les joueurs eux-mêmes. Toute personne intéressée par notre bonne équipe de FOOT LOISIRS est invitée à prendre contact avec Jérémy au 06.47.26.02.05.



Nous avons élu un nouveau bureau qui se compose comme suit :

Président : Jérémy BRETEAUDEAU

Vice-président : Uran SEFAJ

Trésorier : Emmanuel JACHNA

Secrétaire : Cédric COOLEN

De nombreuses manifestations seront organisées tout au long de l'année.
Soirée "Entrecôte"----- soirée "Costumée"----- "Moule frites"

Les dates officielles seront précisées dans le prochain numéro de votre journal.

TENNIS DE TABLE LUCHAC CHASSORS



LA SAISON DU TENNIS DE TABLE EST REPARTIE

Benoît Milhorat, le Président du Tennis de table de Luchac-Chassors (TTLC) convie toutes les personnes qui ont envie de découvrir cette activité à la salle de la Pointe à Luchac.

« Cette saison débute doucement avec quelques jeunes le samedi matin. Nous avons participé au Forum des Associations à Jarnac. Certains sont venus et nous leur avons donné envie de voir ce que nous leur proposons. Nous misons sur une bonne communication. Découvrir le ping-pong sportif avec le TTLC, c'est effectivement possible ».

« Monsieur Yves Tambrun gère la « section enfants » le samedi matin. Il est secondé par Dominique Poirier et Isabelle Carbonnel, tous 2 joueurs au club.

De plus, Isabelle s'occupe de la « section sport adapté » de l'ESAT « La Merci de Courbillac » le mercredi après-midi tous les 15 jours.

Les adultes sont pris en charge par Bruno Gautier ».

« Mon objectif personnel de rentrée, est de passer le diplôme d'initiateur », déclare le Président.

La compétition a repris le 28 septembre.

Nous engageons 2 équipes en championnat : une en D3 et l'autre en D4. Sachant que notre objectif est de recruter de sorte à avoir le nombre de joueurs nécessaires pour inscrire une 3ème équipe en 2ème phase.

Les licenciés disposent de 6 tables pour s'adonner à leur activité.

Nous les accueillons dès l'âge de 8 ans. Deux séances « découverte gratuites » sont proposées.

Les cours sont dispensés les mardis (compétiteurs), les mercredis et vendredis (cours adultes, compétiteurs et débutants), de 20h30 à 22h30 et le samedi matin (cours enfants) de 10h00 à 12h00.

L'adhésion et la licence/assurance pour les compétiteurs s'élèvent à 90 euros.

Pour la licence loisir, il vous en coûtera 55 euros.

Renseignements : Benoît Milhorat, Président, au 06.64.46.17.93 ou Bruno Gautier, secrétaire, au 06.71.16.39.34

LA CAGUILLE SPORTIVE DE CHASSORS.



Supportrices, Supporters, Amis de Chassors,



On a gagné !!!!
On a gagné !!!!

Les deux premiers maths : deux victoires ! 2-1 contre Javrezac ; 2-5 à Réparsac deux bonnes équipes !!

La caguille est partie sur les chapeaux de roues !! Mais restons sur terre, ne mettons pas les cornes avant la coquille (la charrue avant les bœufs), il reste beaucoup de rencontres et de travail, le championnat est long, très long !

Les entraînements doivent être plus suivis par les joueurs, physique et technique sont importants et primordiaux pour obtenir de bons résultats.

Nous avons une équipe qui mouille le maillot sur le terrain, solidaire et respectueuse. Un peu peureuse aux contacts mais ça se travaille !

La caguille, pardon un peu de respect maintenant, l'escargolus esportivus casparius (nom peut être d'origine latine, heu.... ou pas) fait déjà parler d'elle dans la presse footballistique !

La Vie des Associations

La bête noire (escargolus negrus) de la poule !

Equipe favorite des prochaines rencontres !

Bonne pub pour la commune !

Par contre, maintenant nous allons être attendus, on ne sera plus pris à la légère, on est plus le petit mollusque cutéieux !!

D'où l'importance d'avoir maintenant un public nombreux, surtout les dimanches quand on joue à la maison !!!

Nous sommes toujours à la recherche de sponsors, de dirigeants et d'arbitres

Venez nombreux !! Vous passerez de bon après-midi en notre compagnie !

Encore merci à ceux du conseil et à Mr le maire qui nous soutiennent malgré une première année difficile



Repas de la cagouille : 2 mars à la salle des fêtes de Chassors

Couscous 18 euros (c'est bon comme là-bas !!! dit !! Et ce n'est pas cher !! Un peu plus que gratuit !)

AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES NON CHASSEURS DE CHASSORS.



Manifestations

à venir...

Test d'Aptitude Naturelle
(T.A.N.) le 03 novembre

Repas de chasse :

Date à définir

Battues:

Battue aux chevreuils.

Le 06/10/2018

Le 08/12/2018

Le 29/12/2018

Le 05/01/2019

Le 27/01/2019

Chasse à courre au lièvre :

Le 13/01/2019



« C'est reparti... »

L'assemblée générale eu lieu le samedi 26 août, les personnes présentes ont pu prendre connaissance du règlement intérieur pour cette saison 2018-2019. Nous avons à ce jour 65 cartes de sociétaires contre 78 l'an passé.

Deux dates de manifestations ont été retenues : un concours amateur de chiens d'arrêt en date du 15 septembre et un T.A.N. en date du 03 novembre. Ces 2 manifestations permettent un apport supplémentaire de gibier sur le territoire et apportent quelques deniers indispensables à l'achat de gibier.

A chacun d'imaginer ce que deviendraient nos dimanches sans ces apports de gibiers...

Les sangliers sont toujours présents sur le territoire et se déplace au gré des différentes battues. 3 ont déjà été prélevés.

Bilan du 15 septembre : une vingtaine de participants se sont réparti sur 2 terrains (britanniques et continentaux). Le soleil était au rendez-vous ce qui a permis à tous les participants de passer une agréable journée. Une paëlla généreuse a permis à tous de clôturer cette journée dans la bonne humeur. La réussite de cette journée tient à l'engagement des bénévoles et l'on peut se réjouir de compter parmi les participants des non chasseurs et nous les en remercions.

Le site est toujours à votre disposition : <http://chasseursdechassors.jimdo.com>



LE REPAS DES AINES



Le traditionnel REPAS DES ANCIENS organisé par la commune, aura lieu CETTE ANNEE, le SAMEDI 24 Novembre 2018 à partir de 12H00 à la salle des fêtes de Chassors. Le repas sera assuré par David LEGERON et son équipe.

L'animation musicale sera assurée par « **Mélody Cocktail** ». Le thème choisi cette année sera le « cabaret ».

Ce repas est gratuit pour nos aînés de plus de 65 ans. Pour les plus jeunes, il vous sera demandé 28 euros.

Les invitations pour les 65 ans et plus seront distribuées par la mairie fin octobre. En cas d'oubli, le signaler.

Afin d'organiser cette manifestation Transgénérationnelle, nous vous demandons de déposer votre inscription à la mairie avant le 17 novembre 2018.



PROGRAMME DU MARATHON DU COGNAC

Vendredi 9 novembre :

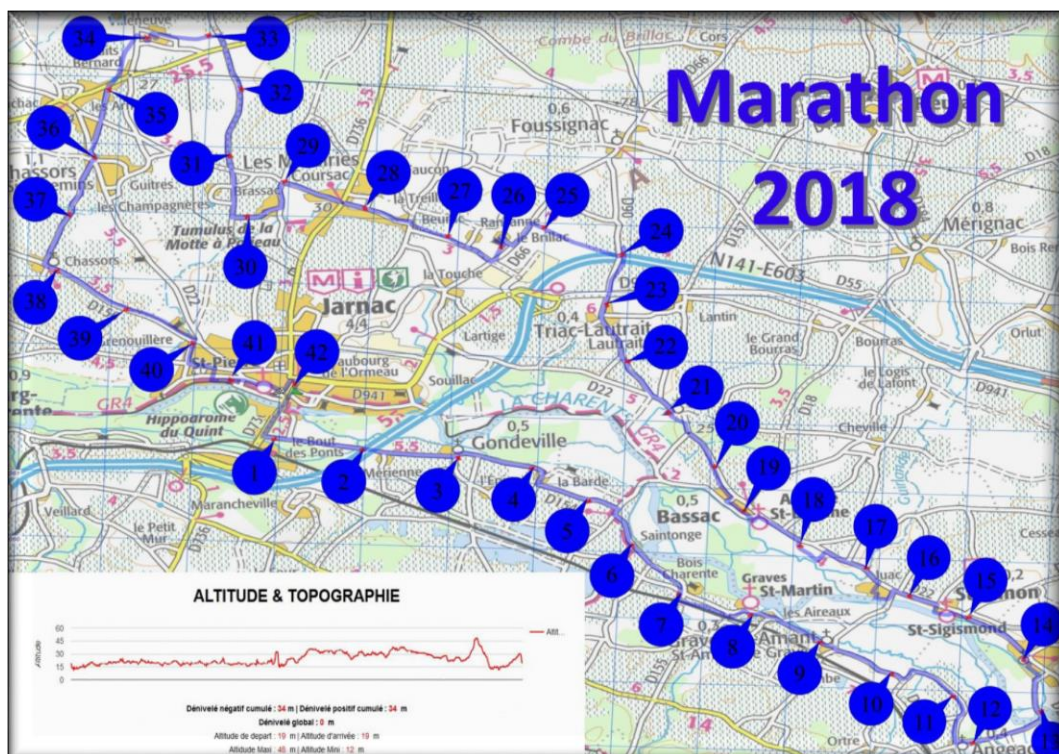
- 10 h 00 à 22h00 : remise des dossards,
- 14 h 00 : ouverture du village gastronomique,
- 19 h 00 : pasta-Party à la salle des fêtes de Jarnac.

Samedi 10 novembre :

- 9 h 00 : départ du Marathon et du Semi-Marathon,
- 10 h 00 : départ du 11,5 km,
- 12 h 00 : apéritif charentais sur le village, restauration possible sur le village,
- 14 h 00 : course enfants "courir pour Swan" Inscription sur place,
- 15 h 00 : remise des récompenses,
- 16 h 15 à 18 h 00 : Animations villages
- 20 h 00 : La troisième mi-temps du Marathon à la salle des fêtes de Jarnac

Dimanche 11 novembre

- 9 h 00 : randonnée pédestre gourmande, 3€ « La balade de Jacques » et gratuit pour les coureurs,
- 12 h 00 : apéritif offert sur le village
- 14 h 00 : fin des festivités.



Les coureurs termineront le marathon en passant par Villeneuve, Guîtres et Chassors. Venez nombreux les encourager !

TOUR POITOU-CHARENTES



Le 21 août 2018 le tour Poitou Charentes Aquitaine a traversé le bourg de CHASSORS. Cette épreuve inscrite au calendrier international n'a pas connu le succès des années précédentes. Le nombre d'engagés était en forte régression, concurrencé par le tour d'Allemagne et le départ du tour d'Espagne.

C'est pour cela que l'organisation pense à trouver une autre date pour rendre ce tour plus attractif.

Je remercie les fidèles signaleurs de la commune et ceux fournis par le club de l'ACJAR car sans tous ces bénévoles au rôle parfois ingrat face aux automobilistes, les courses cyclistes n'auraient pas lieu.

N'oubliez pas que du 4 au 11 août 2019 se tiendra la semaine fédérale de cyclotourisme à Cognac. Le jeudi 8 août 2019 c'est entre 12 000 et 15 000 cyclistes qui traverseront la commune de CHASSORS. Deux circuits leur sont proposés ; le petit circuit arrivera de Nercillac par la RD 15, traversera LUCHAC et prendra la direction de SIGOGNE ; le 2ème circuit arrivera de CHASSORS par la route du Chêne, passera devant la Mairie pour emprunter la rue des Dodettes pour se diriger vers les Métairies.

Les habitants qui auraient des idées pour décorer notre commune peuvent dès à présent se faire connaître à la Mairie, je vous en remercie par avance.



CALITOM



Voici quelques chiffres clés sur tout le secteur couvert par Calitom:

Total des déchets : 611 kg /habitant soit +2kg par rapport à 2016.

Déchèteries	: 325 kg/hab.	+0.6% par rapport à 2016,
Ordures ménagères	: 176 kg/hab.	- 2.7% par rapport à 2016,
Sacs Jaunes	: 71 kg/hab.	+5.9% par rapport à 2016,
Verre	: 39 kg/hab.	+2.6% par rapport à 2016,

Depuis 2010 les ordures ménagères sont passées de 202kg/hab. à 176kg, 26 kg de moins par hab. soit en moyenne 1 mois et demi de moins d'ordures par an. Nous pouvons nous féliciter de la réduction de la quantité de déchets collectés sur notre territoire. Toutefois, il convient de poursuivre nos efforts !

Que deviennent les déchets ?

- 227321 tonnes de déchets traités en 2017 dont
 - ⇒ 57% recyclées ou valorisées (soit 128921 tonnes),
 - ⇒ 43 % enfouies ou incinérées (soit 98400 tonnes).

Enfin, 33249 tonnes de végétaux ont été compostés pour 33251 tonnes arrivées en déchèterie.

Sur notre commune :

- 37.1 tonnes de verre ont été collectées dans les divers containers soit environ 33 kg par habitant

La déchèterie de Jarnac :

A reçu :

- 78376 visites,

Pour :

- 5198 tonnes recueillies,

Dont

- 79% ont été valorisés.

BIEN REAGIR EN CAS D'INCENDIE



Limitier les risques

Deuxième cause de mortalité accidentelle chez les moins de cinq ans, les incendies domestiques font chaque année près de 10 000 blessés et 800 morts, selon les sapeurs-pompiers de France. 70 % des incendies meurtriers ont lieu la nuit : le premier réflexe est donc de **vérifier si son détecteur-avertisseur de fumée** (obligatoire depuis 2015) fonctionne. Parmi les autres conseils des soldats du feu : ne jamais fumer au lit, éloigner les produits inflammables des sources de chaleur (convecteurs, ampoules électriques, plaques chauffantes...), ne pas brancher trop d'appareils sur la même prise et faire ramoner sa cheminée au moins tous les ans. Il est aussi conseillé de mettre allumettes et briquets hors de portée des enfants et, bien sûr, de ne jamais les laisser seuls à la maison.

Alerter les secours

En cas de départ de feu, le premier réflexe est d'appeler – ou de faire appeler – les pompiers, au 18 ou au 112 (appel gratuit). Indiquez le plus précisément possible où vous vous situez, la nature du problème et les risques éventuels. Ne raccrochez jamais en premier : votre interlocuteur vous le dira quand il aura toutes les informations nécessaires.

Les types de feu

Les feux sont divisés en cinq classes. Il faut les connaître pour savoir quel type d'extincteur utiliser (voir plus loin).

- La classe A regroupe les feux de solides (bois, papiers, tissus...) qui forment des braises.
- La classe B est constituée par les feux de liquides (essence, alcools, graisses...) ou de produits liquéfiables (plastiques, goudron...).
- La classe C concerne les feux de gaz.
- La classe D est celle des feux de métaux (dans les industries notamment).
- La classe F désigne les feux de cuisson, dus aux huiles et graisses animales ou végétales.

À noter. La classe E n'est plus employée : elle désignait les feux d'appareils électriques sous tension.

Choisir un extincteur

Il est recommandé de disposer, à son domicile, d'un extincteur. Si, après avoir alerté les pompiers, il est encore possible d'intervenir sans danger, vous pouvez tenter d'éteindre

le départ de feu avec un extincteur approprié. Son agent extincteur (eau, poudre, CO₂...) dépend du type de feu visé. L'eau est efficace contre les feux de solide (classe A), mais pas contre les huiles (classe F). Pour le CO₂, c'est l'inverse. Heureusement, les fabricants d'extincteurs ont développé des additifs permettant aux extincteurs portables de répondre à plusieurs situations. Dans une habitation, il est donc conseillé de posséder un extincteur dit à « eau + additif », efficace contre les incendies de classe A (solides), B (liquides) et F (cuisson) ou, a minima, contre les classes A et B.

Des pictogrammes présents sur l'étiquette des extincteurs permettent de les repérer facilement. Outre un appareil à eau + additif, un extincteur à CO₂ peut être utilisé pour lutter contre les feux d'appareils électriques. La poudre est à éviter : elle est très abrasive et engendre beaucoup de dégâts, notamment sur les appareils électroniques. Les extincteurs à eau pure sont très rares, en raison de leur faible efficacité. Quant à la mousse, elle est surtout employée par les professionnels.

Bon à savoir. L'extincteur doit être placé dans un endroit d'accès aisé et connu de tous. Sa date de péremption doit être vérifiée régulièrement.

Bien se servir de l'extincteur :

Après avoir retiré la goupille de sécurité, utilisez l'extincteur de façon parallèle à la base du feu et visez celle-ci. Un extincteur à eau (avec ou sans additif) de 6 litres se vide en 40 secondes environ et a une portée efficace de 2 à 3 mètres. Un extincteur à CO₂ de 2 kg se vide en 7 secondes et a une portée d'un mètre.

Bon à savoir. « Là où il y a de la fumée, il ne faut pas aller », insistent les pompiers. Les fumées libérées lors d'un incendie sont plus mortelles que les flammes, parce qu'elles asphyxient. En fonction de ce qui brûle, deux inspirations de fumées toxiques peuvent vous faire perdre connaissance.

Évacuer les lieux :

Si vous ne disposez pas d'extincteur ou si vous n'avez pas réussi à éteindre le départ de feu, évacuez les lieux en fermant derrière vous la porte de la pièce qui brûle et celle de votre logement, afin de retarder la propagation de l'incendie et des fumées. Sortez par l'issue la plus proche sans prendre l'ascenseur.

Si le feu atteint une personne :

N'utilisez pas d'extincteur si le feu atteint vos vêtements : roulez-vous par terre pour l'éteindre. Si les flammes atteignent une autre personne, roulez-la dans une couverture ou un manteau de coton ou de laine (non synthétique, car il s'enflammerait) ou couvrez-la pour étouffer le feu. Ensuite, arrosez la victime pour refroidir ses éventuelles brûlures, mais sans recourir à un extincteur à poudre ou CO₂, qui aggraverait les lésions. Employez de l'eau à température ambiante en grande quantité pendant quinze minutes. N'essayez pas de retirer les vêtements brûlés, qui peuvent être collés à la peau.

Ce contenu est extrait de la revue «Que Choisir »

PETIT RAPPEL SUR LES DETECTEURS DE FUMÉES



L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre :

- de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie,
- et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Le détecteur de fumée doit :

- être muni du marquage CE,
- et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

À noter :

il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Le détecteur doit :

- être installé de préférence dans la circulation ou dégagement (palier, couloir) desservant les chambres. Lorsque le logement ne comporte pas de circulation ou dégagement (cas des studios), le détecteur doit être installé le plus loin possible de la cuisine et de la salle de bain,
- et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur (fumées de cuisson et vapeurs d'eau).

Dans les maisons ou dans les appartements comportant plusieurs étages, il est recommandé d'installer 1 détecteur par étage. Dans les logements de grande surface, il est également recommandé d'installer plusieurs détecteurs.

Accès aux caractéristiques du détecteur et au modèle d'attestation à remettre à son assureur

SOURCE : www.service-public.fr

LES GESTES QUI SAUVENT « L'ÉTOUFFEMENT »



Une personne s'étouffe et ne peut pas parler...

Que faites-vous ?

Chez les adultes, l'étouffement survient généralement au cours d'un repas, en présence d'autres personnes. Dans tous les cas, il faut agir vite !

Les étapes de l'intervention



La victime ne peut pas répondre (elle secoue éventuellement la tête), mais est consciente.



La victime ne peut ni parler, ni respirer, ni tousser. Elle peut émettre des sifflements ou tenter de tousser sans émettre de bruit.



Donnez un maximum de 5 claques dans le dos de la victime. Après chaque claque, vérifiez si tout rentre dans l'ordre.



Si les claques dans le dos n'ont pas d'effet, effectuez un maximum de 5 compressions abdominales.



Si le problème n'est toujours pas résolu, alternez 5 claques dans le dos et 5 compressions abdominales.



Si la victime perd connaissance, posez-la délicatement au sol et alertez immédiatement les secours, puis entreprenez une réanimation cardio-pulmonaire en commençant par effectuer 30 compressions thoraciques



Poursuivez la réanimation jusqu'à ce que les secours arrivent ou que la victime reprenne une respiration normale.

Technique : les claques dans le dos (adulte et enfant de plus d'un an)



Tenez-vous sur le côté et un peu en arrière de la victime.

Penchez-la vers l'avant en soutenant sa poitrine d'une main, ce qui permettra à l'objet obstruant les voies aériennes de ne pas s'enfoncer davantage dans la trachée.

Administrez un maximum de 5 claques entre les omoplates. Chaque claque a pour but de provoquer un mouvement de toux permettant de déloger l'objet.

Après chaque claque, observez si le corps étranger a été rejeté ou non. Dans l'affirmative, la victime reprend sa respiration et tousse, et il est inutile de lui donner d'autres claques dans le dos.

Technique : les compressions abdominales (adulte et enfant de plus d'un an)



Tenez-vous derrière la victime et placez vos bras autour de la partie supérieure de son abdomen.

Penchez la victime vers l'avant.

Placez un de vos poings fermés entre le nombril et l'extrémité inférieure du sternum.

Maintenez votre poing en place à l'aide de votre autre main. Enfoncez fortement votre poing vers vous et vers le haut. Recommencez ce geste 5 fois au maximum.

Ces contenus sont extraits du guide des gestes qui sauvent de la Croix-Rouge .

POUR POUVOIR VOTER EN 2019



Il faut être inscrit sur la liste électorale

Vous avez déménagé ou vous venez d'arriver à Chassors, alors ça vous concerne !

Date limite d'inscription : Lundi 31 décembre 2018

Où faut-il s'inscrire ?

A la mairie de Chassors. Les inscriptions seront prises jusqu'au lundi 31 décembre 2018.

Quels documents faut-il fournir ?

Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

UNE LETTRE RECOMMANDEE ELECTRONIQUE A-T-ELLE UNE VALEUR LEGALE ?

La valeur juridique de la lettre recommandée électronique est la même que celle d'une lettre recommandée avec accusé de réception classique.

Pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat, l'envoi d'un courrier en recommandé avec avis de réception peut être exigé afin de constituer une preuve de l'envoi. Il est possible d'effectuer cette formalité par voie électronique.

Une lettre recommandée électronique n'est pas nécessairement liée au fait que le contrat ait été conclu de façon électronique : elle est applicable à tout contrat, quelle que soit la forme de sa conclusion.

Pour être juridiquement valable, l'envoi d'une lettre recommandée électronique doit remplir les conditions suivantes :

- le tiers chargé de l'acheminement doit garantir l'identité du destinataire et de l'expéditeur ;
- si le destinataire n'est pas un professionnel, son accord préalable doit être obtenu ;
- les dates d'expédition et de réception doivent être garanties et vérifiables.

Le tiers chargé de l'acheminement de la lettre recommandée électronique doit conserver ces informations pendant 1 an, ainsi que :

- le document original électronique,
- et son empreinte informatique.

L'expéditeur peut y avoir accès pendant 1 an.

Avant l'envoi, le tiers chargé de l'acheminement du courrier doit informer le destinataire, par courrier électronique, qu'une lettre recommandée électronique va lui être envoyée et qu'il a la possibilité, dans un délai de 15 jours à partir du lendemain de l'envoi de cette information de l'accepter ou de la refuser. Le destinataire n'est pas informé de l'identité de l'expéditeur.

Si le destinataire accepte de recevoir la lettre recommandée électronique, le tiers chargé de son acheminement l'envoie à destination de l'adresse électronique qui lui a été transmise par l'expéditeur.

S'il refuse, le tiers chargé de l'acheminement en avise l'expéditeur.

L'expéditeur et le destinataire non professionnel peuvent demander la distribution de la lettre recommandée électronique imprimée sur papier. Le tiers chargé de l'acheminement procède alors à l'impression sur papier de la lettre recommandée électronique et à sa mise sous enveloppe.

STOP AUX INCIVILITES ET DEGRADATIONS.



Au cours de l'été, la commune de Chassors a subi des actes d'incivilités et de dégradations volontaires (réserve incendie, intrusions sur le terrain du service technique avec dégradations...).

Tous ces actes volontaires représentent un coût pour la commune. Ces comportements sont désolants et les coûts de réparation restent importants. Nous appelons donc à la vigilance et au civisme de chacun pour que de tels agissements cessent.

Nous tenons aussi à rappeler que toute dégradation des équipements publics est un acte répréhensible par la loi et engagera des poursuites pénales contre leurs auteurs ou les tuteurs légaux.

Merci de votre compréhension

DU NOUVEAU A LA SALLE DES FETES

Après 25 ans de bons et loyaux services la cuisinière qui présentait des signes importants de vieillesse a été remplacée par une nouvelle.



C'est un investissement important dans tous les sens du terme aussi bien sur le plan financier que pour le bien-être et la sécurité des personnes. Elle devenait obsolète et nous occasionnait des frais assez importants. Il devenait donc urgent de la remplacer.

ETAT CIVIL

Naissance :

Thomas GHERAB	le 23 septembre 2018	Luchac
Kyle POITEVIN CADILLON	le 23 septembre 2018	Luchac
Elise DEVAIRE	le 29 septembre 2018	Luchac

Mariage :

Didier LACOUR et Nicole GIRARD	le 16 juin 2018	Luchac
Jérémy MAGRIN et Lisa LEBAS	le 23 juin 2018	Luchac
Eric VERGER et Lise MANNEVY	le 11 août 2018	Bourg de Chassors
Julien CHARRUAULT et Cathy CRESPEL	le 18 août 2018	Luchac
Michel MAROLLEAU et Cyndie MONTEAU	le 25 août 2018	Villeneuve

Décès :

Yvonne DANGLADE	le 12 juillet 2018	Bourg de Chassors
Véronique ADAM	le 31 août 2018	Luchac
Edmond GERBEAU	le 7 octobre 2018	Villeneuve
Odile ROSIN	le 10 octobre 2018	Bourg de Chassors

La page des Capsortiens

Cette rubrique est la vôtre, elle doit permettre à chacun de s'exprimer par ses articles, ses photos, ses petites annonces et autres.

C'est à vous de transmettre des informations générales aux autres Capsortiens.

Bien entendu, les textes seront triés et validés avant leurs diffusions.

Evidemment, les propos diffamatoires ne seront pas retenus !

Les informations sont à envoyer à l'adresse suivante : verger.eric@sfr.fr

La Commission communication.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE SUR CHASSORS



Je m'appelle Amadou Andjibou et j'ai créé AMDRONE SERVICES dans la commune. Cette entreprise propose aux professionnels, collectivités, particuliers des prises de vue aériennes par drone.

Agréé DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), je délivre des prestations de qualité (images haute définition).

Mécanicien avion de formation, pilote privé, je possède 2 drones professionnels prêts à intervenir en toute sécurité sur demande et dans le respect de la vie privée (je ne conserve aucune image). Avec une autonomie totale de 8 heures, je vous garantis un travail précis et complet.

Vérification de toitures, événementiel (mariage, rencontre sportive, fête des écoles etc.), relevés topographiques, comptage de gibier etc.

Amdrone services propose également de la formation au pilotage, du dépannage et de la réparation de drones

Habitant de Chassors, j'établis des études préférentielles aux habitants et aux associations de la commune.



La page des Capsortiens

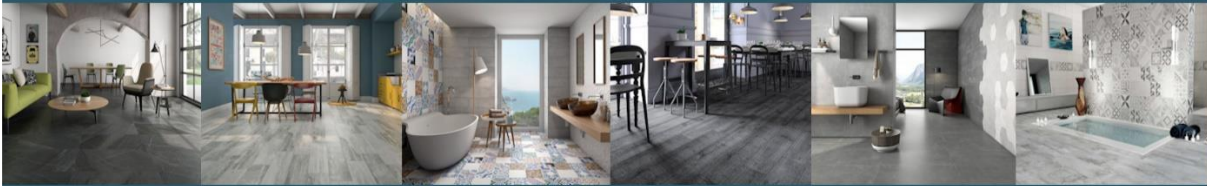
Pour le plus grand plaisir des yeux, voici quelques photos aériennes de notre commune :



OUVERTURE D'UN SHOWROOM ZA DE LUCHAC

CARRELAGE XO

La solution de vos envies



ZA de Luchac
16200 Chassors
(à coté d'Atlantic Pneus)
carrelagexo@gmail.com

Tel: 05.45.82.54.93
Fax: 05.45.35.21.58



Ouverture d'un showroom dédié au carrelage sous toutes ses formes, pour vos projets de neuf ou de rénovation. Du sol au mur, intérieur et extérieur. Des solutions selon vos besoins et vos envies.

15 % de remise sur l'ensemble des produits à tous les Capsortiens (valable jusqu'au 31/03/19), (hors promotions en cours !!!)



HORAIRES D'OUVERTURE

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 18h00, le Samedi sur Rendez-vous.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au : 05 45 82 54 93

Et suivez-nous sur Facebook.... Carrelage XO

JOIE ET BONNE HUMEUR, MAITRES MOTS DU REPAS ENTRE HABITANTS DU HAUT DE CHASSORS



A l'initiative de Xavier Choron, les habitants du haut de Chassors se sont retrouvés le samedi 02 septembre, autour d'une table, pour profiter de la douceur d'une journée d'été, avant que chacun ne se retrouve occupé par la rentrée.

C'est donc une trentaine de personnes qui s'est installée dans le jardin de Monsieur et Mme Guimbretière, pour un repas entre voisins.

Après un apéritif offert par l'entreprise viticole du Palin, les tables se sont retrouvées garnies de divers plats confectionnés par chacun, tous plus alléchants les uns que les autres.

Nous espérons que ce moment convivial, a permis de resserrer les liens entre voisins et d'établir une véritable solidarité de proximité.

D'ores et déjà, nous nous donnons rendez-vous pour l'année prochaine, en espérant que le cercle des habitants de Chassors vienne s'élargir.



LA FETE DES VOISINS DU QUARTIER « LES ARNAUDS »



La Fête des Voisins du quartier « Les Arnauds » à Luchac s'est déroulée vendredi 7 septembre en soirée. C'est la 4ème année que les voisins se réunissent pour cette occasion. Deux nouvelles familles se sont jointes aux festivités. Convivialité, bonne humeur et partage sont toujours au rendez-vous ! Alors vivement l'année prochaine pour La Fête des Voisins Saison 5 !



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

O C T O B R E	📅 Association des parents d'élèves : Vente de chrysanthème du jeudi 25 octobre au mercredi 31 octobre (sur le parking de l'école).
N O V E M B R E	📅 Marathon du Cognac Le samedi 10 Novembre, le marathon du Cognac passera par Ville-neuve, Guîtres et Chassors. Venez nombreux les encourager ! 📅 La mairie : Cérémonie du 11 novembre à 11 h30 devant le monument aux morts. Cette cérémonie se clôturera à la salle des fêtes de Chassors pour partager un verre offert par la municipalité. Vous êtes tous cordialement invités à cette cérémonie. 📅 Amitié Chassors Spicheren : Soirée entrecôte Beaujolais le 17 Novembre (salle des fêtes de Chassors). 📅 Mairie : Le 24 novembre, repas des aînés.
D E C E M B R E	📅 Association des parents d'élèves : Le 31 Décembre repas de la St Sylvestre.
J A N V I E R	📅 Mairie : Vœux du maire (tous les habitants sont invités le 18 janvier 2019 à 19h, salle des fêtes).

Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale d'identité et le livret de famille.

Location Salle des Fêtes (Tarifs 2019)

Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 125 €
- Lendemain : 60 €
- Samedi ou dimanche ou jour férié : 186 €
- Lendemain : 94 €
- Chauffage / jour : 65 €.

Attention :

Remise des Clés : jour « J-1 » à 9h
Restitution des clés : jour « J+1 » à 18h

PRET TABLES ET CHAISES :

Depuis le 1er novembre 2016, les personnes qui désirent réserver les chaises, bancs et tables devront s'adresser au secrétariat de la Mairie au 05 45 81 06 63 pour en fixer la date et le nombre.

Le matériel sera donné le vendredi matin avant 12h et devra être remis le lundi avant 17h.

Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

Ce calendrier des animations vous est proposé sous réserve de modifications.

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

- ⇒ Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),
- ⇒ Pompiers 18
- ⇒ Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).
- ⇒ Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.

Mairie
Heures d'ouverture

Mardi	9 h-12 h
Mercredi	14 h-18 h
Jeudi	14 h-18 h
Samedi	09 h-12 h

www.mairie-chassors.fr

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel: 05 .45.81.06.63 -

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra **fin Février 2019**.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin janvier 2019) à :
Eric Verger : verger.eric@sfr.fr ou à Pierre Lévêque : pierre.leveque16@free.fr

Echo de CHASSORS
Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente
Tirage en 560 exemplaires



– BIEN VIVRE A CHASSORS –

